

Date de convocation : 25 février 2020
Date d'affichage : 25 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt et le cinq mars,

À dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

Présents : FABRE Paul, DE VILLEBONNE Alain, ARAMAND Françoise, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, BRETTE Romain, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GRELET Béatrice, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, NATTA Jacques, NEGREL Stéphanie, PEREZ Fernand, RAOUX Françoise, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Grégory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, TCHOBDRENOVITCH Robert et VITALE Bernadette.

Procurations de : AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine à DE SABRAN PONTEVES Géraud, AUBOIS Pierre à FABRE Paul, BRABANT Jean-Marc à RAOUX Françoise, COUTON Géraldine à DUMONTIER Rose-Marie, FERETTI Alain à D'AMATO Jacqueline, GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis, SERRA Catherine à ROUZET Richard.

Absents et excusés : ALLEGRE Sandrine, DECKER Marie, GENTY Guy, LOVISOLO Jean-François, RIOU Jean-Yves, SABATER Nicole,

Madame Béatrice GRELET est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-024

Aménagement Urbain

EPF Paca – Acquisition pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Paul Fabre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'EPC PACA ;
Vu la proposition d'acquisition de l'EPF PACA ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant que COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA en vue de l'acquisition foncière de biens permettant la réalisation de programmes d'habitats ;

Considérant que suite à la signature de cette convention, l'EPF PACA a sollicité l'accord de COTELUB pour l'acquisition d'une parcelle à La Tour d'Aigues, cadastrée section H n°342 et sise Place de l'Eglise. Le montant est de 70 000 € ;

Considérant que les propriétaires ont accepté la proposition de l'EPF PACA.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF Paca,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Donne** l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF Paca,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

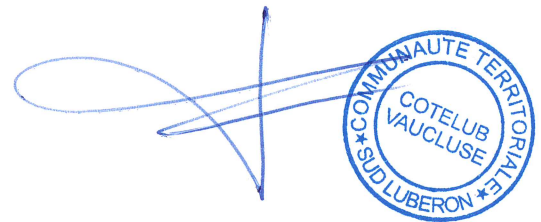
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Le Président,
Paul FABRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text: "COMMUNAUTE TERRITORIALE" at the top, "COTELUB VAUCLUSE" in the center, and "SUD LUBERON" at the bottom.